Les écoles du Jarnacais s'envolent vers l'agglo

Des inquiétudes sur le «dé-transfert» des classes de l'ex-communauté jarnacaise vers les communes a alimenté la séance de l'agglo, hier soir.

Marc BALTZER m.baltzer@charentelibre.fr

n janvier prochain, les salles de classe des 16 communes de l'ancienne communauté de Jarnac cesseront d'être intercommunales, comme elles l'étaient depuis 2005, et retourneront dans leur giron d'origine.

La question a fait débat l'an dernier et le principe, en lui-même, n'était plus en question, hier soir lors du conseil d'agglomération de Grand Cognac tenu à la salle des Distilleries de Segonzac. Ce qui l'était, en revanche, ce sont les modalités du «dé-transfert», puisque les conseillers ont validé le passage des agents de Grand Cognac aux communes, via un ensemble de 16 délibérations.



Si l'état des écoles n'est pas parfait, il l'est presque, presque partout.

Ce sont les maires de Julienne (Jean-Marc Lacombe) et de Réparsac (Christian Meunier) qui se sont fait l'écho des doutes qui subsistaient. D'abord sur les agents non-enseignants, qui passeront d'un statut à l'autre sans perte de revenu. «Ils seront mieux payés, parfois, que nos agents communaux, il faudra faire un rattrapage, ce qui pèsera sur notre budget», a relevé Christian Meunier.

Pas recevable, pour le président de l'agglo Jérôme Sourisseau, qui a rappelé que lors du calcul des primes des agents de Grand Cognac, «nous avons créé deux catégories exprès, plus basses,



L'état des écoles (ici à Nercillac) a été mis en question hier soir.

Photo M.

pour ces agents pour ne pas déstabiliser les communes lors du transfert... Humainement, il a fallu l'expliquer aux gens, je pense que l'effort a été fait.»

«Ce serait faire injure au travail qui a été fait»

Jean-Marc Lacombe, quant à lui, s'est inquiété de l'état des salles restituées aux communes. En proposant de laisser, dans les conventions de dé-transfert, la possibilité de se retourner contre l'agglo en cas d'apparition de malfaçons invisibles lors des états des lieux. «Ce serait faire injure au travail qui a été fait [dans ces établissements] par la communauté de communes de Jarnac» depuis 2005, a répliqué Jérôme Sourisseau. Avant de

laisser, paradoxe, le maire de Houlette défendre les modalités du dé-transfert.

«Vous savez à quel point ça me fait mal au cœur de lâcher cette compétence, a lancé Annick-Franck Martaud, qui avait coordonné la prise en charge des écoles par le Jarnacais en 2005. Mais quand nous avions récupéré ces écoles, elles n'étaient pas en parfait état et dans deux d'entre elles, la charpente avait lâché complètement. On a fait 7,5M€ d'investissement et si leur état n'est pas parfait, il l'est presque, presque partout.» «Écoute Christian, si tu ne veux pas signer [l'état des lieux] dans ta commune, je ne sais pas ce qui se passerait mais tu peux le faire.» Fin du débat.

Le transfert des agents a été adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Le bateau

restaurant

à bon port

Harcèlement scolaire

Cinq lycéens de Jean-Monnet distingués à Poitiers

ls ont remporté hier le «Hackathon» organisé à Poitiers. Avec un slogan percutant: «Bouge tes fesses avec nous contre le sexting détourné». Cinq lycéens de Jean-Monnet à Cognac ont été désignés lauréats de ce concours destiné à sensibiliser les jeunes au harcèlement scolaire. Les élèves devaient plancher sur le thème du «sexting non consenti», cette pratique consistant à envoyer par texto ou par mail des textes ou des photographies à caractère sexuel. Leur projet, intitulé «Jean-Monnet s'engage contre le sexting»

vise à organiser une journée de sensibilisation du grand public sous forme de conférences, débats, ateliers, en lien avec la mairie de Cognac. Ce concours, organisé par les académies de Poitiers, Limoges, Bordeaux et Orléans-Tours en partenariat avec Canopé, avait lieu hier, dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école. Dans l'académie de Poitiers, 24 lycéens ambassadeurs issus des quatre départements de l'ex-Poitou-Charentes participaient à ce «Hackathon» pour dire «Non au harcèlement».



Le projet des lycéens: organiser une journée de sensibilisation au «sexting» non consenti.

CHÂTEAUBERNARD

Les sans-abri s'invitent au conseil municipal

l'issue d'un conseil municipal sans grand débat, tenu mercredi soir, l'ancien maire et élu d'opposition Jean-Claude Fayemendie a souhaité évoquer «la situation précaire de deux personnes vivant dans un abribus», estimant qu'il est «difficilement acceptable que des gens vivent ainsi dans notre commune». Il s'agit des deux personnes visibles depuis début octobre au rond-point de l'avenue Claude-Boué et de la D731 (lire CL du 24 octobre).

Avant de passer la parole à Éric Liaud, adjoint en charge des affaires sociales, le maire Pierre-Yves Briand a tempéré. «Il faut rester très prudent sur les mots que l'on va dire (...). Les bons sentiments, ça ne coûte pas cher, ceux qui s'émeuvent ne connaissent pas forcément la situation et les actions faites au grand jour ne sont pas toujours les plus efficaces. Dès qu'on en a eu connaissance, on s'en est occupé.»

Éric Liaud, a indiqué que les deux frères se sont installés début octobre dans l'abribus. «La police municipale y passe tous les jours (...). Ils ne sont pas sans ressources et ils réclament un logement commun, où ils pourraient vivre avec leurs trois chiens.» Cependant, précise l'adjoint, «les précédentes expériences de vie commune posent question sur leur réelle capacité à vivre ensemble.»

Jean-Claude Fayemendie, qui les a rencontrés, estime que «les chiens empêchent des solutions, ils sont potentiellement dangereux». Éric Liaud a répondu qu'ils avaient «un réel attachement à leurs chiens, qui sont vaccinés, pucés, c'est une protection, voire la garantie d'être intouchables». Une rencontre réunira bientôt les deux frères et les services sociaux, afin de trouver une solution.

RGPD. Autre sujet, la mise en conformité avec le Règlement général de protection des données (RGPD). Il s'agit de mettre en œuvre une politique de protection des données collectées par les services municipaux, afin d'en garantir la sécurité. Pour ce faire, le conseil décide d'adhérer à l'option d'accompagnement à la mise en œuvre du RGPD proposée par l'ATD 16 (Agence technique départementale 16).

Travaux. Philippe Ourtaau, adjoint en charge des infrastructures, a présenté le projet d'aménagement rue de la Commanderie, pour une enveloppe de 284.612€. Le maire a précisé que pour ces travaux, «il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre», et le conseil a autorisé cette opération, sans l'opposition qui s'abstient en attendant que le projet soit affiné.

JEUNE PUBLIC

Rencontre d'auteure avec Littératures européennes à la bibliothèque. Dans le cadre du festival Littératures européennes Cognac, la bibliothèque municipale invite les enfants mercredi 14 novembre à 14 heures, pour une rencontre avec Natacha Henry, Prix ALE 2018, et un échange autour de son livre «Marie et Bronia le pacte des sœurs». Animation gratuite et sur inscription au 05 45 36 19 50.

QUARTIER

Conseil des délégués de Saint-Martin mardi prochain. Le conseil du quartier Saint-Martin à Cognac se réunira mardi 13 novembre à 19 heures, à la maison de quartier située au 1. rue de Marennes.

L'image



Avec quatre mois de retard, le «Mirola» a été convoyé au port de Cognac peu après midi, hier. Avec des accrocs de dernière minute. Rue Basse-Saint-Martin, trois véhicules bloquaient la voie malgré une interdiction de stationner. Parti le matin de Pons dans le département voisin, le convoi a traversé la France en 17 jours, au départ de l'Isère. C'est la fin d'un long feuilleton, puisque le successeur de la Dame-Jeanne (l'esquif de l'agglo coulé en 2016) devait prendre du service l'été dernier. Mais entre une renégociation du contrat pour l'emplacement et des erreurs administratives, le navire de Pierre-Marie Chevaillier (qui exploite

notamment les petits trains d'Angoulême et Cognac, ainsi que la base nautique de Fléac) ne sera prêt qu'à l'été prochain. Construit en 1985, il doit être rafraîchi (Photo CL). Lire aussi sur www.lnc.nc